

MISE EN SITUATION

À la fin du 19^e siècle, les premiers mouvements en faveur du droit de vote pour les femmes au Québec et au Canada s'instaurent pour permettre aux femmes d'obtenir ce droit fondamental¹. Première victoire! Le 24 mai 1918, les femmes du Québec et du Canada obtiennent le droit de vote aux élections fédérales. Par la suite, de 1916 à 1922, les femmes obtiennent le droit de vote dans toutes les provinces canadiennes, mais une seule fait exception. En effet, le Québec est la dernière province canadienne à adopter un projet de loi accordant le droit de vote aux femmes, par une majorité de 67 voix contre 9, le 18 avril 1940.

Qu'est-ce qui explique ce retard? Rappelons qu'au début du mouvement au Québec, le clergé, les politiciens, les journalistes, la majorité des femmes – bref, la société en général – ne souscrivaient pas à l'idée que les Québécoises deviennent des citoyennes à part entière. Le parcours vers le suffrage féminin a été long et difficile. En 1922, à la demande du Comité provincial pour le suffrage féminin, le député libéral Henry Miles dépose un premier projet de loi sur le suffrage féminin, sans succès. Dès lors, chaque année, un député favorable au suffrage féminin dépose un projet de loi à l'Assemblée législative. Ces projets sont continuellement rejetés. En fin de compte, avant d'obtenir le droit de vote, les Québécoises auront dû tenter leur chance au Parlement pas moins de 13 fois.



Vous l'aurez compris, la solidarité entre les femmes, appuyées d'alliés masculins sensibles à leurs revendications, a été essentielle pour mener et gagner cette longue lutte pour l'égalité. Au sein du mouvement féministe québécois menant au suffrage féminin, des femmes comme Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain se démarquent. Ce sont elles, en compagnie de Marie-Claire Kirkland, première femme députée en 1961, que nous reconnaissons dans la sculpture de bronze de l'artiste Jules Lasalle intitulée Hommage aux femmes en politique. Ces femmes nous rappellent l'importance de la solidarité dans la résolution des injustices pour une démocratie dans laquelle la citoyenneté n'est pas octroyée selon un genre... Leurs bras ouverts, tournés vers l'avenir, rappellent aussi que la lutte vers l'égalité n'est pas terminée et qu'après elles, d'autres suivront... « Dans un esprit de dialogue et de collaboration, elles invitent les générations futures à poursuivre leur œuvre » (Commission de la capitale nationale, s. d.).

1 Les femmes propriétaires avaient déjà pu voter avant que le gouvernement ne l'interdise formellement en 1849 (Élections Québec, s. d.).

FICHE DE L'ÉLÈVE

Débat pour le changement : le droit de vote des femmes

